

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mille Vingt Trois le 23 OCTOBRE à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, après convocation légale du 17/10/2023, sous la présidence de Mme Marie – Christine CHAPEL, Maire,

Étaient présents : Marie – Christine CHAPEL, Pierre BELY, Michel BELLANGEON, René BOCCARD, Christophe GRISARD, Jacqueline RODEANO, Dorothée CHABAUD, Juvénal TURPIN. Olivier RAZUREL, Isabelle MEUNIER.

Absent excusé : Philippe HELLEGOUARCH

Secrétaire de séance : Michel BELLANGEON.

A l'unanimité, le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé

Conseiller Numérique /Convention avec SIEA de l'Ain

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les interventions de la conseillère numérique rattachée au SIEA de l'Ain tous les mardis après-midi auprès de la population pour une aide à l'utilisation des matériels numériques, téléphone smartphone, tablette et ordinateurs portable ainsi que la pratique et la navigation sur internet afin de pouvoir être autonome dans ses démarches administratives et aussi pour la vie de tous les jours. Dit que la fréquentation des habitants de Boyeux Saint Jérôme à ces séances est importante, environ une moyenne de 10 à 12 personnes, une des plus conséquente sur le secteur ; ce qui démontre le besoin pour nos administrés afin de leur permettre de garder un lien social et une adaptabilité vis-à-vis de ces nouvelles technologies. Dit que la convention avec le SIEA de l'Ain arrive à expiration et présente la nouvelle convention proposée pour trois ans à compter du 1^{er} novembre 2023 afin de bénéficier des services de la conseillère numérique pour une participation de 1 250 € par an pour une intervention d'une demie journée par semaine. Invite l'assemblée à se prononcer, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler ladite convention pour trois ans avec le SIEA de l'Ain à compter du 1^{er} novembre 2023 comme présentée ci-dessus pour une intervention d'une demie journée par semaine au tarif de 1 250 € par an et charge Mme le Maire de signer ladite convention à intervenir.

FPIC 2023

Madame le Maire donne connaissance à l'assemblée de la délibération de la CCRAPC validant les prélèvements pour chaque commune au titre du FPIC sur les budgets communaux pour l'année 2023, précise que pour Boyeux Saint Jérôme le montant est de 2 637 € contre 2 602 € en 2022. Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'approuver les montants du FPIC 2023 tels que présentés ci-dessus et charge Madame le Maire de l'exécution de la présente et d'en informer la CCRAPC.

Numérotation des Rues

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la création d'un nouveau numéro dans la rue de la Chapelle à Poncieux concernant la maison des conjoints Bonnod, qui est de nouveau habitée à l'année par M. Bonnod Lucien. Dit que compte tenu du système métrique, celle-ci sera au numéro 115.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal décide d'attribuer le numéro 115 Rue de la Chapelle à Poncieux pour la maison d'habitation de M. Bonnod Lucien et autorise Madame le Maire à signer tout document sur cette affaire et à commander ce numéro auprès de l'entreprise.

Convention de déneigement avec un exploitant agricole

Madame le Maire fait part à l'assemblée, comme pour les années précédentes, que pour pallier à une éventuelle indisponibilité ou congés de l'employé communal, il convient, de prévoir le travail de déneigement indispensable à réaliser compte tenu de la période hivernale qui arrive et ce d'autant plus que la conduite du tracteur muni d'une lame et

d'un ensemble de salage suit une réglementation précise. Mme le Maire, afin d'anticiper, propose de passer une convention pour l'année 2023/2024 dans ce sens auprès de M. Christophe Grisard, exploitant agriculteur sur la commune, qui serait d'accord pour prendre en charge ces travaux de déneigement et salage dans le cas où l'employé communal serait absent, afin de dépanner la commune et rendre ce service indispensable à l'ensemble de ses habitants et également auprès de M. Claude BLATRIX, agent contractuel lors de la période estivale, en renfort si besoin. Accord à l'unanimité moins une abstention.

REPAS CCAS 2023

Madame le Maire fait part à l'assemblée des débats de la commission du CCAS pour la journée des aînés de la commune du 25 Novembre prochain qui a choisi la proposition du traiteur Aux Délicatesses pour le repas, dit qu'il convient de décider également de la participation à demander aux conjoints invités qui n'ont pas encore soixante -dix ans, et propose un tarif de 35 €. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider la proposition telle qu'énoncée ci-dessus et donc de fixer la participation des conjoints au repas du CCAS 2023 à 35 euros pour ceux qui n'ont pas l'âge de soixante-dix ans.

Questions et informations diverses

Madame La maire rappelle le problème des chats errants, dit qu'un communiqué sera distribué à tous les habitants concernant les droits et devoirs des propriétaires de chat.

La population est invitée à la cérémonie de commémoration du 11 novembre : Rendez-vous à Poncieux à 8 H 30 pour un début à 8 H 45 et Rendez-vous à Boyeux à 9 h 15 pour un début à 9 H 30.

Séance levée à 20 H 00

Fait et affiché le 26/10/2023

Madame La Maire,
Mme Marie – Christine CHAPEL.

